

Informations aux Familles

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2018/2019 Cours Préparatoire (CP)

Modalités auprès de la Mairie :

Aucune, il n'est pas nécessaire de se déplacer en Mairie.

L'inscription des Grandes Sections vers le Cours Préparatoire (CP) se fait automatiquement, en fonction de votre lieu d'habitation, y compris le retour secteur pour les enfants inscrits par dérogation en grande section maternelle.

Modalités auprès de l'Ecole :

La Ville vous adressera courant janvier 2018 la fiche d'inscription scolaire CP de votre enfant, en fonction de votre lieu d'habitation (y compris le retour secteur pour les enfants inscrits par dérogation en grande section maternelle).

Dès réception de cette fiche, il suffira simplement de prendre contact avec la direction de l'école élémentaire pour finaliser l'inscription de votre enfant.

Modalités demande dérogation :

Pour toute demande de dérogation adresser un **courrier motivé avec pièces justificatives avant le 16 mars 2018** à l'adresse suivante : Hôtel de Ville Direction de l'Enfance 8 Place de l'Hôtel de Ville 95140 Garges-lès-Gonesse.

Motifs principaux :

- Regroupement de frères et/ou sœurs,
- Motif médical attesté par la médecine scolaire ou les CMPP, joindre le certificat médical et courrier explicatif
- Motif exceptionnel de garde d'enfants :

Soit nourrice agréée, joindre une attestation et un courrier explicatif

Soit membre de la famille : joindre dernière fiche de paie, justificatif de domicile de moins de 3 mois du membre de la famille, ainsi que sa pièce d'identité, et un courrier explicatif.

ou se présenter aux Services à la Population - Centre commercial Hôtel de Ville

Direction de l'Enfance

Renseignements : enfance@villedegarges.com